



COMMISSION RÉGIONALE DES DÉLÉGUÉS

PROCES-VERBAL n°01

Réunion du : Jeudi 23 janvier 2020 à 14h30

Présidence : M. Pierre GALEA

Présents : MM. Gérard FRANTZ, Claude GOUT et Antoine LISOLO

Excusés : MM. Roger ANTONELLI et Philippe DI MARCO

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs**.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

Le Président et les membres de la Commission des Délégués vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

La Commission se réunit deux fois par semaine, les mardis et jeudis après-midi.

- ✓ Trois réunions ont été effectuées avec tous les Délégués de la L.M.F. :
 - Une à SISTERON pour les Districts des Alpes et Grand Vaucluse de Football
 - Une à FREJUS pour les Districts du Var et de la Côte d'Azur de Football
 - Une à la Ligue pour le District de Provence de Football et les Délégués Ligue.
- ✓ Les réunions ont permis de préparer la saison 2019-2020 et de faire connaissance avec les délégués jeunes Ligue, au nombre de 17.
- ✓ Ces 17 délégués Jeunes Ligue sont désignés dans les compétitions suivantes :
 - U14R, U16R, U18R et U18F. Les défraiements étant à la charge de la L.M.F.
 - U20R dont les défraiements sont à la charge du club recevant.
- ✓ Les délégués de Ligue restants sont désignés dans les compétitions suivantes :
 - Coupe de France masculine et féminine,
 - Coupe Nationale Futsal,
 - Coupe Nationale Foot Entreprise,
 - Coupe Gambardella - Crédit Agricole,
 - CN U17 et CN U19,
 - R1 et R2 Senior,
 - R1 Féminine,
 - Coupes Méditerranée (Senior, Féminine, U20).
- ✓ Durant la 1^{ère} partie de saison (jusqu'à fin janvier 2020), les 5 observateurs de délégués, MM. Franco DORI, Antoine LISOLO, Jean-Christophe MONTRELAY, Rémy THIABAULT et Pierre GALEA, ont effectué 38 observations, essentiellement en R2 pour les nouveaux Délégués SENIORS (au nombre de 11). En moyenne, 3 observations par nouveau Délégué Senior et 1 observation en 2^{ème} saison Seniors.
- ✓ MM. Estéban MUNOZ et Marc ESCUDERO ont mis fin durant la saison présente à leurs missions de délégué pour des raisons personnelles.
La Commission des délégués les remercie pour leurs engagements durant ces nombreuses années.
- ✓ Concernant l'établissement des rapports des délégués, on peut dire que 99 % de ceux-ci sont conformes. On vous rappelle que l'envoi des rapports dématérialisés doit être envoyé sous les 48 heures depuis la boîte personnelle FFF.
- ✓ Pour les matchs de jeunes Ligue, l'envoi des fiches de notation du Permis de Conduire est a envoyé à la boîte secretariat@mediterranee.fff.fr

Après un dernier tour de table la Séance est levée à 16H00.

Président
Pierre GALEA

Secrétaire
Claude GOUT